



Interventions de la CGT au CTL du 7 juillet 2016

Point n°2 : Tableau de bord de veille sociale (TBVS)

Chaque année, nous constatons un profond fossé entre la présentation très neutre et policée du TBVS et la situation inquiétante de nombreux services. C'est comme si le mal être et la souffrance au travail, pourtant bien réels, n'existaient pas.

La CGT demande un vrai travail d'analyse des facteurs et de recherche des causes de la situation dégradée des conditions de vie au travail et pas une simple lecture statistique froide et mécanique des indicateurs.

Sur la présentation des données statistiques nous avons plusieurs remarques, dont certaines déjà faites les années précédentes :

- l'accord Fonction Publique du 22 octobre 2013 sur la prévention des RPS prévoyait le suivi national de 4 indicateurs nationaux (taux d'absentéisme pour raison de santé, taux de rotation des agents, taux de visites sur demande du médecin de prévention, nombre d'actes de violence physique envers le personnel). La CGT demande que ces 4 indicateurs soient établis localement et comparés aux indicateurs nationaux.
- L'utilisation de pourcentages de variation sur des très petits nombres est une aberration statistique qui n'a aucun sens ni aucune valeur.
- Le tableau n°13 sur le nombre de droits d'alerte qui est de 0 en 2015 est erroné : une alerte a été déposée le 13 mars 2015 concernant la trésorerie de Guéméné.
- La CGT déplore vivement la suspension des indicateurs 6 (Taux d'agents hors cadres ayant bénéficié d'une formation continue) et 7 (nombre d'agents ayant fait appel aux médecins de prévention). Nous souhaitons connaître la raison de la suspension de ces indicateurs et demandons leur rétablissement, d'autant que l'indicateur 7 fait partie des 4 indicateurs retenus nationalement.

- L'indicateur 11 sur le nombre de maladies professionnelles déclarées a disparu. Même si le nombre est nul, la ligne devrait apparaître dans le tableau des indicateurs.
- Enfin, l'analyse de l'évolution du nombre de congés maladie de courte durée inférieure ou égale à 5 jours est erronée : il n'y a pas eu de très forte chute en 2013 comme vous l'écrivez, puisque ce nombre était de 584 selon le TBVS en 2012 et de 703 en 2013. Au total, le nombre de congés maladie de courte durée à pratiquement doublé entre 2012 et 2015, passant de 584 à 1094. Cette dégradation continue est pour le moins inquiétante et le reflet de ce que nous ressentons dans les services : fatigue, lassitude, mal être voire souffrance au travail et collectifs de travail à la peine.

Point n°4 : Bilan CHSCT 2015

Présenter le bilan du CHSCT de l'année écoulée sans discuter dans la même séance du programme de prévention pour l'année en cours ne présente pas un grand intérêt.

Nous ne commenterons pas le bilan communiqué dans les documents préparatoires, puisqu'il s'agit du document établi par la secrétaire animatrice du CHSCT 44 qui a été présenté au CHSCT le 1er mars.

Ce qui nous intéresse, c'est l'analyse de la DRFIP 44 de l'activité du CHSCT et le bilan des actions menées sur la santé au travail au sein de la direction en 2015. Ce bilan ne peut se limiter à un exercice comptable et financier.

Nous voulons une réflexion sur la pertinence, les apports ou les manques des actions menées en 2015, notamment sur la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan de prévention sur les RPS. Cette réflexion est indispensable pour cibler les actions à privilégier et pour élaborer des mesures de prévention adaptées au contexte des réorganisations et des baisses d'effectifs.